

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Octobre 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 13 Octobre 2016

Présents : Ms Didier BOREL, Bruno LEMOUEL, Guy LABROUSSE, Didier LERICHE, Damien LANDRY, Thierry MERCIER, Mmes Annie CHERONNEAU, Nathalie BŒUF, Jocelyne Ré.

Secrétaire de séance : M. Guy LABROUSSE.

Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion : Le Conseil Municipal accepte la proposition du Centre de Gestion. Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, le taux applicable sur la masse salariale assurée est de 6.20 %, avec une franchise de 15 jours par arrêt maladie, dans le seul cas de maladie ordinaire. Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public, le taux applicable sur la masse salariale assurée est de 1.10 %, avec une franchise de 10 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire.

Dématérialisation des actes budgétaires : Le Conseil Municipal refuse la dématérialisation des actes budgétaires. Ce refus est lié à la connexion Internet. Le débit étant trop lent et le budget étant un fichier très lourd, les documents risquent de ne pas parvenir aux destinataires et les conséquences, être lourdes.

Restauration registres Etat Civil anciens : Le Conseil Municipal et le service des archives ayant validé le choix de l'Atelier du Patrimoine, Monsieur le Maire est chargé de lancer la procédure, pour ce faire.

Départ en retraite : Le conseil Municipal par 6 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, décide d'offrir un cadeau (valeur 150 €, modalités à définir), à l'agent communal qui a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre prochain.

Bâtiment Relais : Refus du Conseil Municipal de mettre ce local en vente sur AGORASTORE.

Vente de la propriété ANZALONE, par adjudication : le Conseil Municipal ne juge pas utile de faire une proposition.

11 Novembre : Départ 11 h 45. L'avis sera diffusé sur la commune.

Le Maire,
Didier BOREL.